Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260402-2026_04_09-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 26 mars 2026

PRÉSENTS : COULOMBEL Sylvain, BRIONNE Noëlle, CHENU François, DOUCET Emilie, BROSSE Hubert, REHEL Elodie, LECHEVESTRIER Yves-Marie, ROBERT Emilie, VERDON Laure, FAUCON Patrick

ABSENT EXCUSÉ : LECHEVESTRIER Manuel

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emilie ROBERT

HEURE DE SÉANCE : 19H10

VERSEMENT ANTICIPE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE GUENROC/SAINT-MADEN – Délibération n°2026-04-09

Pour faire face à un besoin de trésorerie en attendant le vote du budget primitif 2026 du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Guenroc/Saint-Maden, le maire informe le Conseil Municipal qu'une avance de 10 000 € a été versée au SIRS Guenroc/Saint-Maden, bordereau n°9, mandat n° 54

Le conseil municipal :

APPROUVE le versement d'une avance au budget du SIRS de Guenroc/St Maden d'un montant de 10 000 € en attente de l'approbation du budget primitif du syndicat intervenant dans quelques semaines.

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Sylvain COULOMBEL

la secrétaire de séance
Emilie ROBERT

MAIRIE DE SAINT-MADEN (Côtes d'Armor)